

« LA RÉFORME INTELLECTUELLE ET MORALE » DE LA FRANCE D'ERNEST RENAN

Par

Raphaël DRAÏ

Professeur émérite de l'Université d'Aix-Marseille

*Les révolutions ces grandes affranchies
sont farouches, étant filles des monarchies.*

Victor Hugo, *Le verso de la page*

I. CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES : OPPOSITION PUIS DIALECTIQUE DES IDÉES DE RÉFORME ET DE RÉVOLUTION

S'il est un thème qui se trouve conjoint à la science politique, en général, et à l'histoire des idées politiques en particulier, c'est bien celui de la réforme. La contrainte orthographique courante apparaît en ce sens comme un premier indice. Selon que l'on écrive ce mot avec une minuscule ou avec une majuscule, il se rapporte, en effet, à des champs d'investigation différents et complémentaires, à condition d'en préciser les limites¹.

Écrire « réforme » avec une minuscule c'est se rapporter tout à la fois à une disposition de l'esprit, à une démarche intellectuelle et à une forme d'action. Les définitions des dictionnaires, en particulier du Littré, en donnent l'idée. S'il est impossible de les reprendre toutes, quel en est le point commun ? Une certaine conception du temps. Réformer signifie modifier une situation de fait qui ne saurait se proroger sans dommages, pour la rendre conforme à un état supérieur des normes, morales et juridiques, si ce n'est à un idéal. C'est le faire sans brutalité, par négociations et compromis, en respectant une progression et en en tablant sur l'adaptabilité de ce qui, précisément, ne saurait perdurer tel quel. De ce point de vue, l'idée de réforme comporte une double incidence, externe, on le voit, mais interne aussi, puisqu'il arrive que l'on ait à se reformer soi-même et préalablement, autrement dit à reconsidérer par examen de conscience, nos attitudes, nos comportements, nos jugements et nos résultats après un bilan éventuel de nos erreurs et de nos manquements.

Dans tous les cas, l'usage du mot réforme, surtout dans ses acceptions contemporaines, présuppose que l'individu ou que l'institution à réformer dispose des

¹ Cf. Thomas Janoski et alii (dir) *The Handbook of Political Sociology. States, Civil Societies and Globalization*, Cambridge UP, 2005.

ressources nécessaires au changement requis ou souhaitable, quel qu'en soit la gradualité, de sorte que ce changement s'opère surtout sans violence. La science politique a amplement développé les études relatives au réformisme, aux politiques publiques qui s'en réclament, aux finalités qu'elle vise : aboutir certes à un indispensable changement mais tout en préservant la paix civile, l'ordre social *et la marche des affaires*, le tout étant confié aux autorités en place car pour paraphraser la Bible l'homme ne se nourrit pas longtemps et exclusivement d'idées, encore moins d'idéologie.

Et c'est pourquoi l'idée de réforme s'oppose à celle de révolution, entendue là encore selon ses acceptions contemporaines, encore que cette opposition n'empêche pas une certaine dialectique entre ces deux idées². La Révolution implique aussi un changement, mais plus radical, plus brutal, au terme duquel peu ou rien ne devrait subsister de l'état ancien. Si l'idée de réforme se rapporte à celle de *transformation*, celle de révolution, au moins dans ses intentionnalités primaires, se rapporte à celle de *mutation* qui ne va pas sans commotions et sans commutations d'une très grande violence parfois. D'où certainement la diffraction de l'idée de temporalité inhérente aux deux notions.

La réforme vise à un changement certes mais qui n'exclue pas la continuité. La révolution vise à la rupture, opère par clivage entre un avant et un après sans plus de lien entre eux. L'atteste, entre autres, le calendrier révolutionnaire, celui issu de la Révolution commencée, chronologiquement, le 14 juillet 1789 et dont l'année 1793 sera proclamée l'an I de la République, dans l'oblitération réelle ou fantasmatique des siècles précédents, dans le déni d'une antériorité devenue rédhitoire. Les privilégiés de la caste des nobles et celle du haut clergé seront incités sinon contraints à commuter leur identité antérieure. Elle tombera désormais sous l'appellation stigmatisante de « ci-devant ». Le mouvement socialiste international sera traversé par un pareil débat.

Évoquer la Révolution française, c'est du même coup passer du plan de la science politique, à celui de l'Histoire et plus particulièrement de l'histoire des idées politiques, sachant, qu'au regard des nombreuses études en ce domaine, il ne s'agit pas de remonter jusqu'à la Grèce ou la Mésopotamie. Quoi qu'il en soit, la relation entre la Révolution anglaise, la Révolution française et la Réforme protestante, ne soulève plus de trop fortes controverses. Il est toujours possible de s'interroger à propos de l'impact réel des pensées proprement philosophiques, celle de Hume, celle de Rousseau ou celle d'Helvétius, sur des phénomènes d'une telle ampleur, portant si fort et si gravement à conséquence – il suffit d'évoquer ce que fut la Terreur en France. Il n'est pas sûr que les auteurs des massacres de Septembre avaient tous lu, plume en main, *Le Contrat social* ou *L'Esprit des Lois*, encore que le pamphlet de Sieyès puisse être comparé à un véritable détonateur. Un détonateur ne suffit pas pour produire une aussi gigantesque explosion. Il a bien fallu que les matières proprement explosives et inflammables aient été d'ores et déjà accumulées. Plus personne ne doute non plus des rapports d'induction entre la Réforme protestante – ici la majuscule s'impose – et les révolutions que l'on vient d'évoquer.

Cette Réforme là est-elle d'ailleurs bien nommée ? Elle a produit des changements si radicaux et irréversibles jusqu'aujourd'hui dans la chrétienté, de telles mutations théologiques, de tels appels aux conversions des esprits et des âmes,

² Cf. Hanna Arendt, *De la révolution*, repris dans *L'Humaine condition*, Gallimard Quarto, 2012.

et finalement des guerres tellement inexpiables qu'il faut se rendre à cette évidence : la Réforme protestante fut bel et bien une révolution, au sens le plus typologique qui soit³. Alors pourquoi ne pas user de l'expression : révolution du protestantisme ? Ce qui conduirait à ne plus parler de « contre-Réforme » catholique mais bien de « contre-Révolution » catholique et pontificale. L'on aboutirait également et sans abuser de ce terme à une approche *structurale* de la contre-Révolution politique en Europe à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e, et de la contre-Réforme du XVII^e siècle, jusqu'au Traité de Westphalie⁴. D'où la nécessité d'envisager, à présent, la *dialectique* opérant entre réforme et révolution ; le mot dialectique étant utilisé avec toutes les précautions justifiées par l'abus de ce terme, un abus qui incite à établir entre deux termes hétérogènes des rapports imaginaires, aléatoires, ou forcés, sans véritable référence dans la réalité, au risque d'une coupure catastrophique avec elle⁵.

À considérer l'histoire des idées ou des concepts en cause, il faut admettre que réforme et révolution ne furent pas deux « catégories » étanches, sans lien entre elles, profilées vers des issues prédéterminées. Au contraire : les révolutions – que l'on ne confondra pas avec la cohorte des coups d'État, des putschs ou des « pronunciamientos » – ont commencé souvent par des appels à la réforme mais qui ne furent pas entendus, qui ne l'ont pas été à temps, ou qui ne l'ont été que partiellement et à titre de simple manœuvre politicienne. Tel a été le cas avec la Réforme protestante laquelle avait commencé avant Luther et Calvin par des appels à l'autorité encore jugée légitime de l'Église pour mettre fin aux dévoiement d'un certain clergé, aux prébendes, à la simonie, à la dénaturation des injonctions du Christ et des Apôtres de l'Église primitive ; à la collusion avec les pouvoirs en place pour lesquels le Sermon sur la Montagne n'était plus qu'une référence vague et dérisoire. En réalité cette exigence de réforme, au sens précisé au début de cette étude, avait inspiré la création d'ordres qui se voulaient exemplaires *au sein même de l'Église*. Sans céder aux explications uni-causales, c'est du fait que ces réformes là s'avèrent partielles et insuffisantes, tandis, que le pouvoir politique en place s'accommodait du fonctionnement d'une Église de plus en plus « mondaine », que les positions d'un Luther se radicalisèrent et que, peu à peu, la rupture, et une rupture, on l'a dit, irréversible, intervint avec l'Église de Rome désormais identifiée à la Babylone prostituée du livre d'Ezéchiel ; le pape devenant l'Antéchrist, sinon l'anti-Christ en personne. Une rupture effectivement révolutionnaire d'où sortirent d'épouvantables guerres de religion, cumulativement civiles et internationales⁶.

Dialectiquement parlant, comment considérer le mouvement qualifié de contre-Réforme ? S'agissait-il, comme on l'a déjà indiqué, d'une contre-Révolution, avec toutes les connotations archaïques, répressives et « réactionnaires » d'une telle expression ? Le procès en a été fait à l'Église « de Rome-Babylone », comme il le sera deux siècles plus tard à la contre-Révolution française et aux différentes Restaurations qui suivirent la chute de l'empire napoléonien dont la typologie spécifique, apparaît de ce point de vue, « mixte »⁷. Ne peut-on considérer également, au

³ Cf. Diarmaid Mac Culloch, *Reformation, Europe's House Divided*, Penguin Books, 2004.

⁴ Cf. C. V. Wedgwood, *The Thirty Years War*, Pimlico, 2002.

⁵ Cf. M. Merleau - Ponty, *Les mésaventures de la dialectique*, Gallimard, 1978.

⁶ Cf. Funck Brentano, *Luther*, Club du Livre d'histoire, 1957.

⁷ Cf. Francis Démier, *La France de la Restauration (1814-1830). L'impossible retour du passé*, Gallimard - Folio, 2012.

regard des décisions prises notamment par le Concile de Trente que si l'Église engageait à son tour une lutte radicale contre les « Réformés », elle n'en avait pas moins compris la nécessité de se réformer elle-même et avant tout ? Est-il concevable d'évoquer une contre-révolution révolutionnaire mais qui se refuse aux bouleversements et tétanisations spirituelles et politiques ? L'on retrouvera ces débats jusqu'au XX^e siècle avec le Concile Vatican II. D'autant que malheureusement les mouvements qui se voulaient initialement « réformés-réformistes » en leurs commencements n'ont pas tardé à se radicaliser à leur tour, à ne pas tenir leurs promesses, explicites ou pas et à ne pas soutenir leurs enchères vis à vis des Pouvoirs en place, ne faisant pas mieux qu'eux et parfois pire, au point d'engendrer, de leur propre fond, d'autres mouvements plus authentiquement révolutionnaires, comme la Guerre des Paysans de Thomas Münzer, sauvagement réprimée par les Princes dits Réformés mais qui deviendra une référence prégnante pour la théorie révolutionnaire de Marx et Engels, de leurs successeurs et de leurs émules.

Cette dialectique là se retrouve dans le décours de la Révolution française⁸. Les origines non seulement intellectuelles mais aussi religieuses et même théologiques en ont été abondamment éclairées. Est-il besoin de rappeler, une nouvelle fois, que les appels à la réforme, au sens comportemental, des abus de toutes sortes imputables à la monarchie absolutisée et à une société dans laquelle les ordres étaient devenues des castes⁹, n'ont pas manqué depuis *La Dîme royale* de Vauban, jusqu'aux *Remontrances* de Malesherbes. Il n'est jusqu'aux *Mémoires* de Saint Simon, qui n'attestent à quel point la logique interne de ce que l'on appellera la monarchie versaillaise, ou la monarchie de Cour, devenait erratique et en rupture avec la réalité. Il n'empêche qu'avec la rédaction des *Cahiers de doléances*, puis avec les demandes formulées au tout début des États généraux, les requêtes du Tiers-État, et même d'une partie de la noblesse et du clergé, sans parler des philosophes et juristes de ce temps, concernaient surtout la réforme d'une monarchie absolutisée quant à ses symboles, à son cérémonial et à la représentation de soi, mais en complète faillite financière, et impotente tant politiquement qu'administrativement, déjouant cette représentation même. Comment la réunion des États généraux a déclenché ce qui allait être la Révolution française et comment la révolution parlementaire s'est – faut-il dire progressivement ou inéluctablement ? – engagée vers « l'hyper-Révolution » et la Terreur, cette question a également été éclairée par des ouvrages désormais classiques et des travaux fort instructifs. Jusqu'au moment où après Thermidor et le massacre de Robespierre et de Saint Just, *l'hyper-révolution* a été alentie en *hypo-révolution* avec le Directoire, puis en *néo-révolution* avec le consulat avant de se « rétromorphoser » en Empire, cela jusqu'en 1814, et la première Restauration. Allait s'ensuivre une succession convulsive de régimes disparates dont chacun déniait le précédent avant d'être abrogé par le suivant, chaque instigateur, qu'il fût « révolutionnaire » ou « réactionnaire », aboutissant à des résultats opposés à ses objectifs initiaux. Jusqu'au second Empire, que l'on peut considérer comme une « restauration » à sa manière, celle du régime napoléonien, laquelle aboutit en 1870 au désastre de Sedan et à l'occupation militaire de la France. Un désastre d'une telle ampleur et avec de telles résonances rétrospectives

⁸ Cf. Jean Tulard et alii (dir), *Histoire et dictionnaire de la Révolution française*, Laffont - Bouquins, 2002.

⁹ C'est le mot employé par Sieyès dans *Qu'est-ce que le Tiers État ?*

qu'il fallait tenter d'y comprendre quelque chose afin d'éviter une récurrence d'ores et déjà prévisible. Renan y attachera son nom.

II. LES RAISONS D'UNE NOUVELLE- RÉFORME : LUTTER CONTRE « LE MAL »

L'ouvrage paraît en 1871 après le désastre de Sedan¹⁰. Ernest Renan est devenu un auteur célèbre dont les livres créent l'événement, qu'on les approuve ou qu'on les voue aux gémonies. Aux yeux de Renan, un tel désastre, s'il est le fait de Napoléon III, doit surtout s'imputer à la faillite d'un *système* qui ne se réduit ni à sa personne ni à son règne. Le mal est plus profond et exige maintenant des thérapeutiques à son échelle. D'autant qu'à la chute de Napoléon III et à l'occupation de la France, la Commune a succédé, incendiaire, destructrice, nihiliste. Quelques uns des esprits les mieux disposés à l'égard d'un nouveau régime ont souhaité son annihilation rapide. Littre a vu son habitation incendiée. Les manuscrits de Michelet y ont également échappé de peu. Le reste à l'avenant.

L'ouvrage se présente sous la forme d'un texte principal et de plusieurs annexes qui n'apparaissent pas, loin s'en faut, d'un moindre intérêt. Elles portent sur les relations franco-allemandes désormais multiséculaires, principalement sur les relations avec la Prusse, et sur la monarchie constitutionnelle en France, une monarchie hybridée dont on ne saurait dire si elle additionne les avantages des deux régimes concernés ou s'il cumule leurs défauts. *La réforme intellectuelle et morale* est donc, à la fois un ouvrage dicté par les circonstances mais éclairé par une réflexion déjà de longue durée, laquelle se prolongera en 1882 dans cet autre texte en forme de profession de foi, devenu un classique de la littérature et de la science politique : « Qu'est ce qu'une nation ? »¹¹ ; texte doctrinal, une profession de foi à sa manière, dans laquelle Renan dote le concept de nation de ses repères territoriaux, certes, mais aussi de ses coordonnées temporelles, le temps spécifique de la nation colligeant le passé, le présent et l'avenir, sans qu'aucune de ces modalités ne l'emporte sur l'autre.

Pour un esprit aussi convaincu mais aussi mesuré que Renan, l'usage du mot « mal » pour qualifier une situation politique et un état moral peut sembler transgresser la forme d'esprit que le mot « mesure » implique, sans parler de ses connotations « religieuses » que le même Renan ne se contente pas de désapprouver : qu'il abhorre. Comment en justifier l'usage ? Parce que la France a failli disparaître en tant que telle et qu'à la date où Renan prend la plume, si le danger mortel s'est quelque peu écarté, la France y est toujours exposée. Un tel mal est apparu dans toute son ampleur précisément lors de la confrontation entre le régime français, sous son avatar impérial – l'on pourrait même dire sous l'avatar de sa *restauration* impériale, avec les illusions et les simulacres qui l'on momentanément soutenue – et le régime allemand, sous son avatar prussien, militariste et hégémonique. Renan n'oppose pas ici deux formes politiques, datées et transitoires, mais bien deux régimes, deux civilisations, deux manières d'être, pour soi-même et en Europe. Le choc des deux armées a mis cruellement en évidence les tares du régime néo-

¹⁰ Cf. Œuvres complètes, Tome 1, Calmann-Lévy, 1947 ; et Pierre Milza, *Napoléon III*, Perrin - Tempus, 2006.

¹¹ Cf. Ernest Renan, *op. cit.*, p. 887.

napoléonien et les faiblesses de la civilisation française dont les qualités essentielles, le savoir, le style, la finesse, d'autres encore décelables en toutes ses créations, ont été étouffées, tandis que la Prusse développait jusqu'à l'hypertrophie les éléments de sa puissance propre : la force, l'organisation, l'esprit de décision et de suite, l'aptitude à la « réal politik », le primat de la raison d'État, et un esprit de corps « invigorant » non seulement tel régiment ou telle administration mais la Prusse entière et à travers elle l'Allemagne puis le Saint Empire Romain Germanique, le seul héritier et le seul authentique continuateur de l'Empire carolingien.

C'est précisément du manque d'esprit de suite et de l'aboulie qu'il favorise que souffre une France incapable d'assurer une véritable continuité entre tous les gouvernements qui s'y sont succédés, et au sein d'un même régime la moindre cohérence entre le pouvoir en place et son Opposition. Ce n'est pas que pendant des siècles la monarchie n'eût assuré cette continuité, selon l'axiome qu'à cette fin la naissance vaut mieux que l'élection. Au principe de dévolution du pouvoir par la naissance s'attachent les idées essentielles d'ordre et de stabilité. La dévolution du pouvoir par l'élection engendre à l'inverse l'aléa, l'incertitude et finalement le désordre, un désordre générateur de chaos. Renan prévient aussitôt une objection dirimante : si le régime monarchique incarne le bien en soi et la panacée comment expliquer son effondrement d'où est né le régime électif révolutionnaire ? Sa position sur ce plan doit être bien comprise, parce qu'elle implique une certaine intelligence de la forme idéale des régimes politiques puis de leur corruption.

Jamais Renan n'a soutenu que le régime monarchique fût le bien en soi. C'eût été contraire à sa forme de pensée qui se refuse aux axiomatisations radicales, sans nuances et sans alternative. Le « bien » – entendons le bien politique, ou si l'on préfère le bien public – ne peut se réaliser, certes, sans ordre et sans continuité, dans l'agitation permanente, dans le renversement quotidien de ce qui a été bâti et acquis la veille. Pendant des siècles, seul le régime monarchique a pris en charge ces deux obligations vitales. Ce qui ne signifie pas qu'il les eût incarnées complètement. Une telle position ne serait pas soutenable au regard de l'histoire factuelle de la monarchie. Sous cette appellation plusieurs dynasties se sont succédées, non sans conflits rappelant ceux des Atrides. Et à l'intérieur d'une même dynastie plusieurs espèces de monarchie se sont suivies qui ne se ressemblaient guère. Cependant, sous les péripéties et les accidents, c'est la continuité de la France que les rois, reines, dauphins, régents, et autres Richelieu et Mazarin, ont eut à cœur de préserver. Ce qui ne signifie pas non plus, que la propension contraire n'eût pas été active, virulente et finalement destructrice, jusqu'au déclenchement de la Révolution de 1789 qui a rapidement débordé tout ce que le monarque d'alors, à la fois fort et faible mais toujours à contre-temps et à contre emploi, était en mesure d'en comprendre, avec la possibilité de la maîtriser ou de la canaliser. Une révolution préparée par les excès, passées en forme d'habitudes mentales, l'incurie, la gabegie, l'incohérence, des privilèges et des égoïsmes forcenés. Jusqu'au moment où ladite Révolution, dont nul ne pouvait prédire le cours ni les formes extrêmes qu'elle prendrait, est devenue non seulement inévitable mais, ajoute Renan, souhaitable, justement pour préserver la continuité et l'existence de la France, quitte à en payer le prix et à traverser des moments horribles où le remède pouvait sembler encore pire, s'il se pouvait, que ce mal là.

Une fois de plus, l'objection se formule d'elle-même : *inévitabile*, qui en douterait. Il s'agit là d'un jugement de fait. *Souhaitabile* implique un jugement de valeur. Et c'est bien ce jugement là que porte Renan. Pour lui, la Révolution française,

quelle que soit son inscription chronologique dans la période allant de 1789 à 1871 – et sur ce point sa pensée n'est pas sans rapports avec celle de Tocqueville – cette Révolution là n'est à son tour qu'une modalité ou une réplique, au sens sismologique, de la grande Réforme protestante. Par cette affirmation Renan ne cède-t-il pas à la confusion des genres ? Pour le comprendre il faut se reporter au détail de son analyse dont l'on ne peut que souligner l'aboutissement. La Révolution française découle ou procède de la Réforme protestante par sa généalogie intellectuelle et philosophique. Surtout, et à l'instar de celle qui l'a précédée, elle a conduit à instaurer – ou a restaurer – *le primat de la liberté*, celle de l'esprit humain, avec la liberté pratique, vécue, *de discuter librement*, et de discuter de tout, en laissant libre cours à l'intelligence humaine et au devenir d'une Histoire dont le sens fût désormais discernable pour cette intelligence puisqu'il serait, en grande mesure, le résultat de son exercice sans entraves. Par ces affirmations qu'il est toujours loisible de reléguer au rang de pétitions de principes, Renan pense bien sûr à son propre cheminement intellectuel, à la manière dont il a ouvert les voies de la critique des textes bibliques et surtout évangéliques, n'acceptant aucun dogme faisant obstacle à quelque recherche qui en eût fait son propre objet, y compris Jésus et les Apôtres. En rebutant l'intelligence humaine, l'Église a oublié la religion de l'Évangile pour adopter celle du Pouvoir. Dans ces conditions, lui céder serait abdiquer l'imprescriptible condition d'homme pensant. Tel a été, pour Renan, l'objectif initial de la Réforme protestante, comme il a été celui de la Révolution de 1789. Celle-ci néanmoins se dévoiera et se dénaturera pour les raisons suivantes qui ne sont pas fondamentalement différentes de celles qui aboutirent à la chute de la Monarchie et à celle de Napoléon III.

La Révolution française s'est dévoyée en se livrant à la violence puis à la terreur mais surtout, sous l'exaltation de la nation et des droits de l'homme proclamés à la face du genre humain, en s'adonnant à la culture forcenée de l'intérêt personnel, au culte de la propriété considérée comme raison d'être, en convertissant le « un pour tous, tous pour un » en « tous pour un, et un pour personne ». Si les régimes qui se sont ensuite succédés l'ont fait de manière tellement réactionnelle, les restaurations se suivant à la queue leu, et le plus souvent dans le sens inverse l'une de l'autre, c'est que l'égoïsme, lequel marque la dégradation de l'individualisme, était devenu le ressort principal des mentalités. Ce qui se révélait dans cette agitation révolutionnaire, sous couvert de la progression du genre humain, était surtout la volonté de conquérir le pouvoir et, une fois celui-ci conquis, de le faire servir à la gestion de l'acquit. Jusqu'au déraillement de Sedan qui n'est pas imputable selon Renan, on l'a dit, à la seule impéritie de Napoléon III jouant l'équipée avunculaire mais sous forme de farce, comme Marx le dira pour sa part. Il n'est pas impossible que Napoléon III ait eu de bonnes raisons de faire la guerre à la Prusse. Celle-ci ne cessait d'en chercher les prétextes pour assouvir sa volonté de pouvoir et déborder un désir d'hégémonie ayant trop longtemps souffert de contention, sans compter l'accumulation des rancunes malheureusement héréditaires, Napoléon I^{er} ayant inscrit son nom en lettres de sang à la suite de Louis XIV et de Louvois dans le grand livre des règlements de comptes à terme des régimes européens. Renan reproche amèrement à Napoléon III de ne pas avoir suffisamment préparé la France à cette confrontation. Face à une Prusse dont on ne pouvait douter des ambitions qui l'animaient, la France sous régime néo-napoléonien, ou pseudo-napoléonien, a laissé son armée en retard d'équipement et de doctrine stratégique, ce dont d'ailleurs Zola fera le sujet de son roman impitoyable : *La débâcle*. L'esprit de lucre, le chancre de

l'intérêt personnel auront discrédité un régime d'affairistes et de fêtards. Ce manque de solidité et de cohérence a été aggravé par la faiblesse personnelle de son leadership : « Que faire avec un esprit étrange et inconsistant » demande Renan. L'inconsistance favorise l'inconstance qui ruine l'esprit de suite sans lequel, on l'a vu, aucune continuité ne peut être assurée. Or, la temporalité d'une nation est assujettie à cette continuité puisqu'elle ne peut s'inscrire dans la durée de vie des seuls individus ou même de tel ou tel régime labile et aléatoire, quelles que soient leurs réussites particulières.

Pourtant les titulaires du pouvoir en place ne sauraient être incriminés seuls, sans mettre en question le rôle particulièrement néfaste de l'Opposition. Elle aussi n'a jamais eu pour préoccupation première une continuité de cette sorte. Seule lui importait la mise en difficulté permanente des régimes qu'elle combattait afin de les abattre et, après un badigeonnage tricolore ou même rouge, si ce n'est noir, d'occuper les places férocelement convoitées. Pour l'exprimer en termes plus contemporains, c'est d'un *système* dont Renan instruit le procès, un système calamiteux dont chacune des composantes est responsable du désastre collectif, désastre en chaîne puisque le mal s'engendrant de soi-même, et comme si un seul malheur n'était pas suffisant, la Commune allait ajouter la guerre civile à la guerre internationale, sans que l'on puisse décider laquelle fut la plus féroce.

On comprend mieux à présent pourquoi Renan qui plus d'une fois a su faire preuve de radicalité dans ses positions intellectuelles doit ici en revenir à l'idée de réforme. La voie de la Révolution, celle à laquelle l'Opposition s'identifie où dont elle se réclame, lui paraît désormais impraticable. Si la réforme désigne une forme d'action politique fondée sur la liberté de l'esprit, la progression des convictions mutualisées et la patience dans les mises en œuvre ; si la réforme est une façon non chaotique de s'inscrire dans la durée, elle même découle d'un axiome « c'est le consentement des diverses parties de l'État qui nous paraît l'*ultima ratio* de l'existence ». En ce sens, la réforme est sans alternative. D'où plus que jamais la nécessité d'en préciser clairement les voies. Comment obtenir ce consentement salvifique ?

III. RÉFORME, POLITIQUE DE L'INTELLIGENCE ET LIBERTÉ DE DISCUSSION

La réforme préconisée par Ernest Renan se profile selon trois directions. En premier lieu par le rejet du régime républicain, l'on dirait à la française, celui qui correspond au régime démocratique « mal entendu », et cela au profit du régime monarchique, certes, mais à condition qu'il fût, lui, « bien entendu ». Pourquoi ce rejet du régime républicain ? Parce qu'il est affligé d'un vice rédhibitoire, endogène, inexorable. La fatalité du régime républicain, aux yeux de Renan, provient de ce que faute d'un principe d'autorité incontestable et de l'éparpillement du pouvoir qui l'engendre et le proroge, il provoque une irrépressible *anarchie* qu'il doit ensuite réprimer durement pour tenter de se survivre. La France entre alors dans un cercle de feu et de fer puisque cette répression affecte des foules qui n'ont certes pas abandonné les principes de pouvoir précédents ; des masses humaines sans limite ni discernement qui ne rêvent que de revanche et d'occuper à nouveau les places dont leurs meneurs ont été temporairement chassés. D'où le cycle des révolutions en chaîne qui a marqué l'histoire politique de la France au moins depuis 1789. Face à cette charge, l'objection se formule d'elle même : la même observation et le même procès ne peuvent-ils pas viser la monarchie française, et pour les mêmes griefs ?

Autrement comment expliquer le déclenchement de la révolution de 1789, laquelle n'a pas manqué d'avertissements préalables et redoublés ? Renan ne cède-t-il pas ici à la mentalité réactionnaire, et plus gravement à cette forme de pensée « animique » où des faits constatés sont réputés sans cause et nés d'eux mêmes ?

Pour Renan il convient de s'acquitter d'une définition préliminaire car l'on peut adhérer au régime monarchique *sans croire pour autant à la monarchie de droit divin*. Où se retrouve le thème de la Réforme protestante car l'on peut également se vouloir chrétien sans être catholique, papiste et romain, en conservant sa plus complète liberté de penser, laquelle demeure l'essentiel, la source d'où tout découle mais également la fin vers laquelle toute politique doit tendre. Mais justement que faut-il entendre par la monarchie à la Renan ?

Le régime républicain procède d'un axiome relié à une fiction : tout pouvoir est déclaré émaner de la Nation avec laquelle il fait corps et dont l'on ne saurait le dissocier sans mettre en péril et l'un et l'autre. Il en va autrement dans le régime monarchique tel qu'il l'entend. Le Roi n'y est pas une émanation de la Nation. Ils constituent deux entités distinctes. Le Roi se trouve placé *en dehors* de la nation. Cette extériorité assure son autonomie de jugement et de mouvement. Elle garantit sa propre liberté de décision. Et comme le Roi s'insère dans une *dynastie*, ces qualités et ces vertus irremplaçables ne se réduisent pas à son règne, ni son règne à sa personne. Elles deviennent collectives et intemporelles, transcendantes et inhérentes au régime monarchique bien entendu.

Face à cette construction intellectuelle, et à ce que l'on pourrait considérer comme un idéal-type avant la lettre, les objections ne manquent pas. La première concernerait ce qu'il faut réellement entendre par « l'extériorité » de l'institution monarchique. Faut-il en déduire que le Roi n'est pas *de la même essence* que ces êtres qu'il appelle ses sujets et qu'il s'approprie comme autant d'éléments patrimoniaux ? Qu'il ne *partage* pas leur condition ni leur sort ? Le postuler serait sombrer dans la pire des mythologies et dans cette forme de paganisme politique qui abroge toutes les vertus dont Renan se fait l'apologiste. À force de prôner cette extranéité et cette hétéronomie, il arrive que les sujets l'entendent parfaitement et qu'ils en tirent les conclusions les plus terribles et les plus impitoyables, à l'instar de Saint Just lors des débats sur le procès de Louis XVI. On sait que Saint Just récusait la possibilité d'un tel procès précisément du fait que de monarque à nation *aucun rapport de nature* ne saurait s'établir. Au long des siècles le monarque français s'est placé précisément hors du peuple. Le transfert de Paris à Versailles en est le signe patent, Paris où Louis XVI sera ramené à l'effigie de la boulangère. Lorsque le peuple se ressaisit de son entière souveraineté, le roi ne saurait invoquer des lois dont son propre être est la négation vivante, surtout lorsqu'il s'adonne en plus à la trahison. C'est pourquoi il importe et il n'est que temps de tirer les conséquences effroyablement logiques de cette extériorisation délibérée, cultivée et aggravée au cours des siècles : en expulsant le ci-devant roi de l'espace mental de la nation, et de le faire, si cela se pouvait concevoir, à titre rétroactif. Le débat sera tranché le 23 janvier 1793 par le couperet de la guillotine. Toutefois Saint Just n'y échappera pas non plus. Saturne ne fait pas de sentiment.

Quant aux vertus supposées de la monarchie dynastique, il n'est guère besoin de revenir longuement sur nos remarques précédentes. En réalité, ce que l'on appelle la monarchie française collige plusieurs dynasties constituées parfois de bric et de broc, à partir de clans familiaux, de ligues ou de cliques. Quoi de commun entre les Mérovingiens, les Carolingiens, les Capétiens, les Valois, les Bourbons ? Pour nous

borner à cette seule branche, quoi de commun entre Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et surtout Louis XVI. Et où placer le Régent ? Il est un célèbre poème de Victor Hugo à ce sujet. Après la révolution de 1789 et ses suites impériales, quoi de commun entre les Bourbons ressuscités et les d'Orléans fratricides et régicides ? Faut-il ajouter, s'agissant d'une autre dynastie, dont on ne sait s'il faut la qualifier d'« intercalaire », quoi de commun entre Napoléon I^{er} et Napoléon III si ce n'est les désastres qui ont marqué leur chute, elle-même ourdie par leurs manque de légitimité profonde, ce qui n'a pas été pour rien dans leur inconséquence politique et leur aveuglement diplomatique ? Enfin, d'où la III^e République sortira-t-elle sinon du monarchisme obtus du comte de Chambord, lequel à la différence d'un Henri IV ne pensait pas que le trône valût le drapeau tricolore, même si bien sûr la naissance de la III^e République ne saurait s'expliquer par cette seule rigidité caractéristique ?

Renan était trop érudit et trop sagace pour ne pas y avoir pensé. Sans que cela soit clairement affirmé par lui, il semble bien qu'à ses yeux la *forme* d'un régime ne décide pas de tout, qu'elle ne fût pas une fin en soi. Une condition nécessaire n'est pas une condition suffisante. Sous un régime monarchique comme sous un régime républicain, la nation, le corps social, les sujets – peu importe leur appellation nominale – s'expriment par leurs suffrages. Dès lors, beaucoup dépend de sa qualité intrinsèque, de la manière dont il s'exprime et de l'objet de ses choix. Pour reprendre l'image mythologique utilisée par Renan, un corps électoral n'est pas un « golem », cette créature fabriquée par l'homme mais qui finit par lui échapper, à vivre de soi-même mais pour tout détruire avant que d'être elle-même anéantie. Si aucun régime – et la monarchie « bien entendue » n'y fait pas exception – ne peut se concevoir sans expression des volontés de ceux qui le constitue, il ne faut surtout pas présumer de l'intelligence native de ces derniers. D'expérience les intelligences individuelles s'abrogent et disparaissent dans leurs manifestations collectives. Il n'est jusqu'au sens premier de la responsabilité qui ne se dissolvent dans les trop grandes assemblées. Que dire alors des foules auto-inflammables ! C'est pourquoi, il faut se méfier du suffrage *universel* et de son expression *directe*. Sans aller jusqu'à une « domestication » de ce suffrage « présumé sauvage », il est indispensable de le canaliser, d'en prévenir les crues et les débordements destructeurs. Aucun suffrage ne saurait s'exprimer à l'état brut avant d'avoir été, si l'on ose dire, raffiné. Aussi se doit-il d'être sélectif. Renan dissocie complètement le domaine politique et celui de l'affectivité. À cet égard il n'envisage toujours pas le vote des femmes ni celui de tous les habitants des colonies françaises. Il ne veut pas l'étendre à toutes les classes sociales ou à toutes les professions. D'ailleurs, le régime colonial est « naturel » puisque par lui la France répand la civilisation hors de son propre ressort géographique et européen. Cette sélection préliminaire ne suffit pas. Le suffrage doit en outre être indirect. À cette fin Renan imagine un dispositif bicaméral des plus complexes en forme, dirait-on de manière irrévérencieuse, d'« usine à gaz » pour s'assurer que la chambre basse ne cède pas à ses emportements trop prévisibles. D'où le balancier d'une chambre haute tutélaire et qui représente les réelles forces vives de la nation, lesquelles ne se réduisent pas non plus aux marchands d'opinion ou aux gens de basoche. Serait-ce forcer ses vues que d'affirmer que, pour Renan, le Parlement, s'il doit y en avoir un, doit être, au fond, conçu sur le modèle du Collège de France ?

La question qui ne peut manquer de se poser à nouveau est celle de savoir si un tel dispositif, tellement sélectif, si précautionneux – mais Renan écrit avec dans l'oreille le bruit des armées étrangères d'occupation et en respirant l'odeur du bois

brûlé des édifices de Paris sous la Commune –, si un tel dispositif est compatible et congruent avec les objectifs que l'auteur de *La réforme* lui assigne et qui sont en réalité d'un tout autre ordre.

Car la condition véritablement nécessaire et suffisante de cette vitale réformation intellectuelle et morale dépend de la création ou non d'une *aristocratie morale* digne de ce nom. Aucune disposition institutionnelle ne peut à elle seule suffire pour atteindre un pareil objectif. C'est seulement à cette condition exigeante que l'on réconciliera le suffrage et la sagesse, régime politique et continuité. On l'a déjà relevé, ce que Renan préconise fortement ne peut se dissocier de ce qu'il écrira à propos de la Nation, de cet être collectif et spirituel dont la mémoire éclaire le présent et dont l'avenir consolide ce même présent ; une mémoire allégée de ce qui l'alourdit et un futur délesté des vues utopiques où il se dissout. Cette aristocratie « ouverte » se forme par l'éducation acquise notamment dans les universités où toutes les formes de savoir ont droit de cité, sous réserve de leur examen critique. Renan prend parti pour la formation universitaire contre le système des grandes écoles, lesquelles demandent l'uniformité des personnalités et une sorte de format unique de la pensée, si ces termes pouvaient jamais se concilier entre eux. Toute reconstitution, sous une forme ou sous une autre, du système ecclésiastique est à proscrire, avec ses dogmes et ses croyances précontraintes. Les formules de Renan sont nettes et dures : le catholicisme a un effet funeste sur les cerveaux. À l'évidence Renan tire les leçons de ses démêlées avec l'Église, pour ne pas dire qu'il règle ses comptes avec elle. Toute sa vie il s'est heurté à l'étroitesse d'esprit de prélats qui ne comprenaient rien à ses recherches et qui pour cette raison même tentaient de les interdire. Rien n'existe sans une complète et véritable liberté de pensée, la liberté de l'esprit ne souffrant aucune exception, ne s'interdisant aucun domaine, pour peu que cette pensée fût soutenue par une non moins libre discussion, la plus large, la plus approfondie possible, qu'il s'agisse de Dieu ou du roi, ou de la nation. C'est la raison pour laquelle, comme on l'a dit mais en le vérifiant au terme de cette analyse, Renan ne dissocie pas sa réforme intellectuelle et morale de la Réforme protestante dont il n'ignore pas non plus les échecs et les abus mais qui a eu le mérite historique de rétablir, si elle a existé jamais, cette liberté de pensée et de lecture du texte biblique, présumé être la Parole de Dieu. Renan aurait ainsi pu endosser la réplique de Dupont de Nemours à qui l'on objectait au sujet de la Révolution française les noyades de Nantes et la Terreur : « Oui, mais l'enfant était fait ».

On le voit : le décalage est patent entre cette exigence principale de liberté collective et de discussion sans préalables et le dispositif préconisé par Renan pour l'expression du suffrage. Universalité d'un côté, sélectivité de l'autre. Incohérence ? Ou quoi qu'il en ait esprit de classe ? Quel esprit est fait tout d'une pièce et pourrait se prétendre libéré complètement des préjugés de son temps ? Issu du prolétariat breton, Renan est devenu l'un des plus grands spécialistes de la critique biblique et des récits évangéliques ainsi que de l'Histoire des institutions françaises. Son style a fait école. Il fut l'un des phares de son temps. Mais être un aristocrate de l'esprit, c'est être aristocrate tout court. D'avoir conquis sa propre liberté de penser lui faisait envisager avec horreur les régimes portés à la mettre en danger ou de l'interdire. Il s'est opposé à l'Église pour cette raison essentielle et n'assigne pas à l'effondrement du second Empire d'autre cause que celle qu'il faut bien appeler *la bêtise*, cet envers de l'esprit, cette plaie qui rebutait son intelligence et qui pouvait lui faire perdre sa placidité naturelle. Si ses vues peuvent paraître socialement situées et

historiquement datées, ce qu'il affirme de l'intelligence collective et de la liberté de discussion pourrait être entérinées par maintes pensées des plus contemporaines.

Toute théorie porte les costumes de son temps et en charrie les habitudes. On doit néanmoins savoir discerner en quoi et par où elle se libère de son époque pour informer la nôtre à propos d'une tâche infinie, à reprendre sans cesse : celle que l'on appelle toujours, le progrès. La politique a-t-elle un idéal ? Le progrès est-il cet idéal ? Comment y atteindre ? En un temps où le concept de révolution s'est démodé, celui de réforme ne saurait en être l'ersatz. Il faut bien dégager un chemin face au cours de l'Histoire, celle d'une humanité qui est devenue à elle-même son propre but mais aussi sa propre menace. Les totalitarismes du XX^e siècle ne sauraient s'expliquer sans la désespérance abyssale des populations qui s'y sont laissées prendre. Désespérer à nouveau mais cette fois des politiques de réforme conduirait certainement vers des débâcles dont Renan lui-même n'a pu avoir l'idée.